



## Communiqués de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 9 novembre 2015

### Présentation du budget 2016

**Le budget de la Commune de Renens présente un excédent de charges d'exploitation de CHF 5'899'500.-. Après prélèvement dans le fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements" d'un montant de CHF 1'500'000.-, l'excédent de charges viré à "Capital" se monte à CHF 4'399'500.- La marge d'autofinancement s'élevant à CHF 626'800.-, la Municipalité devra recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2016 prévus à hauteur de CHF 21'500'000.-**

Dans la continuité des budgets précédents, la Municipalité confirme son objectif général de contenir l'augmentation des charges sur lesquelles elle exerce un contrôle.

La Municipalité a cependant consenti quelques adaptations, notamment en procédant à la revalorisation des conditions salariales des accueillantes en milieu familial. Cette reconnaissance voulue par la Municipalité doit non seulement permettre une meilleure assise financière au bénéfice de l'accueillante, mais aussi de pouvoir leur garantir une meilleure couverture sociale.

La Municipalité a également décidé de mettre un accent plus soutenu dans la promotion économique en renforçant cette activité devenue essentielle et qui devrait, à terme, accroître les revenus de la Commune.

En ce qui concerne les revenus, la Municipalité table sur une progression normale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Quant à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, il a été tenu compte d'une perspective économique plus morose, mais également de l'abaissement du taux de base décidé par le Grand Conseil qui passera de 9 % en 2015 à 8.5 % en 2016. Les autres impôts ne suivant pas le taux sont très difficiles à budgétiser, ainsi il a été retenu comme principe de maintenir ceux-ci au même niveau que le budget 2015.

Compte tenu des enjeux financiers importants à venir, la Municipalité maintient avec volonté sa gestion rigoureuse du budget tout en améliorant ses infrastructures et en consolidant les prestations actuelles.

#### **Renseignements :**

***M. Jean-François Clément, Municipal des finances – 079 645 79 77***

***Mme Huguenin Marianne, Syndique - 079 424 38 42***

## **Projet de requalification de la route du Bois-Genoud à Crissier - Adoption du tronçon situé sur le territoire de la Commune de Renens**

**La Municipalité de la Ville de Renens soumet au Conseil communal l'adoption d'un projet de requalification du tronçon de la route du Bois-Genoud situé sur le territoire renonais. L'ensemble de cette requalification concerne presque uniquement la Commune de Crissier qui en assurera la gestion et le financement. La Ville de Renens n'est touchée que par le positionnement géographique de sa frontière avec Crissier, qui recouvre une partie minime de ladite route. Le présent préavis a uniquement pour objectif de répondre à la procédure légale d'approbation pour le territoire renonais.**

La Commune de Crissier a déposé un préavis à son Conseil communal relatif à la requalification de la Route du Bois-Genoud. Cette route du Bois-Genoud se termine au niveau du carrefour entre l'avenue des Baumettes et la route de Prilly/Cossonay qui se situe en partie sur le territoire de Renens.

Le préavis de la Commune de Renens a uniquement pour objectif de répondre à la procédure légale en matière d'autorisation liée aux routes, afin de régulariser les incidences locales du projet de la Commune de Crissier. Cette procédure est impérative, même s'il ne s'agit que d'un tronçon de 4 mètres linéaires sur Renens, pour près de 400 mètres sur Crissier.

Aucune incidence financière n'est prévue pour la Commune de Renens. Le projet de requalification de la route du Bois-Genoud est conduit entièrement par la Commune de Crissier qui en assume donc les coûts des études et des travaux.

### **Renseignements :**

***Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81***